

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Mardi 19 décembre à 09h30
Salle 1 – Site de Ty Yann**

Personnes Présentes :

Michelle CREACH
Maggy CONAN
Agnès GRONDIN
Stéphanie L'HARIDON
Amélie JOUIN
Nicole BIHAN
Virginie KERBRAT
Jacques LE BORGNE
Benoît QUEMENER
Sandrine HONNORAT
Estelle RIBEREAU
Julien JEGO
Mathilde OLAYA

Questions CGT

Questions transversales

- 1) Pouvez-vous munir les salariés de la Fondation de cartes professionnelles en établissement de santé ?**

Réponse Direction :

Les salariés souhaitant se munir d'une carte CPS peuvent faire la démarche en ligne à partir de leur numéro RPPS fourni par leur ordre : <https://ma-cps.esante.gouv.fr/>.
La distribution de cartes ILDYS n'est en revanche pas prévue.

- 2) Lorsqu'une équipe doit faire une FSEI, peut-elle faire l'évènement à partir de l'accès du service et non engager l'espace personnel d'un seul salarié ?**

Réponse Direction :

Il existe bien des sessions génériques par service pour faciliter la déclaration d'évènements indésirables. La déclaration via la session du service peut être privilégiée car elle permet à tous les professionnels de visualiser l'ensemble des évènements indésirables et de consulter les réponses apportées.

- 3) Pouvez-vous confirmer le cumul de la prime de dimanche et les 1,5 pts par heure travaillée de 18h à 00h les jours de réveillons suite aux NAO 2023 ?**

Réponse Direction :

La prime de dimanche et les 1.5 points par heure travaillée de 18h00 à minuit les jours de réveillons seront bien cumulées en 2023. La prime sera versée au mois de janvier, sauf pour les salariés dont le contrat se termine en décembre.

- 4) **Plusieurs salariés se plaignent que leur compteur Equitime ne soit pas à jour. Il y a également tous les jours des différences dans le solde et c'est très difficile à suivre et savoir où les salariés en sont. Il y aurait également des soucis avec les CP qui seraient comptés en double.**

Réponse Direction :

Suite à quelques dysfonctionnements rencontrés en octobre dernier, notamment la fluctuation du solde d'heures de quelques compteurs, une mise à jour corrective du support Equitime a été réalisée à la mi-novembre. L'application fonctionne correctement depuis cette date.

- 5) **Quand allez-vous rendre les CP des salariés en arrêt maladie ?**

Réponse Direction :

Nous appliquons le droit du travail. Nous attendons désormais le premier trimestre 2024 et la parution de la loi et du décret d'application.

- 6) **Suite à la commission du mois d'octobre vous répondez que la régularisation des salariés qui ont posé des CP pendant leur mi-temps thérapeutique sera faite avec le 1/26^{ème} l'année suivante, pourtant des salariés ayant été en CP sur leur mi-temps thérapeutique n'ont pas eu de remboursement.**

Réponse Direction :

Nous vérifierons et régulariserons le cas échéant.

- 7) **Combien de réunions de services ont été organisées par site et par service cette année ? (La question a été posée en octobre mais votre réponse est vague, pouvez-vous être précis ?)**

Réponse Direction :

Le détail des réunions de service est annexé à ce compte-rendu.

Questions Pôle Sanitaire

- 8) **Nous vous demandons de respecter les roulements à l'identique des salariés de nuits du SSNA de Roscoff et en particulier à leur retour de vacances.**

Réponse Direction :

Nous respecterons les roulements à l'identique des salariés de nuit mais cela aura nécessairement un impact sur la pose de congés payés.

- 9) **Nous réclamons l'installation de rails en balnéothérapie de Ty Yann pour préserver les salariés lors des transferts des enfants du couloir à la salle de bain.**

Réponse Direction :

Cette demande n'a pas été formulée à l'occasion des investissements pour l'année 2024. Toutefois, nous allons étudier la faisabilité de la pose de ces rails.

- 10) **Comment expliquez-vous l'appel à 18h30 à une salariée de jour qui a accepté de faire un**

remplacement au pied levé pour la nuit alors que l'information de l'absence était connue depuis le matin sur le site de Roscoff ?

Réponse Direction :

Nous avons sollicité plusieurs salariés de nuit au cours de la journée pour effectuer ce remplacement.

11) Comment expliquez-vous que l'IDE de nuit du pool de Roscoff ne perçoit pas la prime pool ?

Réponse Direction :

La régularisation de la prime sera effectuée sur le prochain bulletin de salaire de la salariée concernée.

12) Une CDD de nuit depuis 4 ans sur le site de Perharidy n'a pas ses nuits de pénibilités. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi et faire le nécessaire pour la récupération sur les 4 années ?

Réponse Direction :

Les salariés présents sur l'année en contrat à durée indéterminée ou déterminée peuvent bénéficier de nuits de compensation. Nous vérifierons et régularisons le cas échéant.

13) Quand comptez-vous mettre à jour les fiches de poste et les tablettes du service bio nettoyage de Roscoff ?

Réponse Direction :

Les tablettes et fiches de poste seront modifiées rapidement par la chef d'équipe après le retour des salariés.

14) Suite à la réponse à la question 9 de la commission de novembre. Pouvez-vous nous dire où est inscrite cette règle dans les accords d'entreprise ou un salarié tampon peut être amené dans un autre service ? Cela va l'encontre de la genèse des semaines tampons et ressemble plutôt à de l'astreinte ou du pool non rémunéré.

Réponse Direction :

Les salariés peuvent être amenés à travailler dans un autre service durant leur semaine tampon en fonction des besoins. Plus généralement, chaque salarié peut être amené à apporter un soutien dans un autre service.

15) Comment expliquez-vous que des RRE soient valorisés dans le service bio nettoyage de Roscoff ?

Réponse Direction :

Les repos de roulement à l'initiative de l'employeur (RRE) ne sont pas valorisés sur les plannings Equitime.

16) Nous vous demandons de respecter les temps partiels choisis ou de proposer des avenants aux salariés volontaires et non leur imposer de faire des heures supplémentaires sans avenants et sans délai de prévenance dans le service de neurologie de Roscoff.

Réponse Direction :

Des avenants sont régulièrement proposés aux salariés à temps partiel volontaires du service de

Neurologie.

- 17) Le véhicule TPMR du service ergo de Roscoff sera-t-il changé rapidement ? Le véhicule tombe de plus en plus souvent en panne (360 000 km). Les salariés ne se sentent pas en sécurité que ce soit pour eux ou pour les patients. Les rapatriements par l'assurance lors des pannes sont également compliqués et longs ce qui impacte sur la vie personnelle des salariés.**

Réponse Direction :

Le changement de ce véhicule doit faire l'objet d'un appel à projet et de la rédaction d'un CCTP (Cahier des clauses techniques particulières). Dans l'attente, un travail de mutualisation est à envisager.

Questions Pôle Médico Social

- 18) Pourquoi la pose de temps choisis est interdite pendant les vacances scolaires sur le site de Lannouchen ?**

Réponse Direction :

La pose de temps choisi n'est pas interdite durant les vacances scolaires sur le site de Saint Vincent Lannouchen. Les salariés peuvent transmettre leurs souhaits de temps choisi, l'encadrement les valide ensuite selon les possibilités de remplacement pour assurer la continuité de l'accompagnement des résidents.

- 19) Serait-il possible de trouver une organisation pour le repas de midi sur le site de La Source. Les salariés trouvent la nouvelle salle de repos un peu juste par moment ? Les salariés demandent si c'est possible d'étaler les services où d'avoir la possibilité d'utiliser la salle à manger du 3^{ème} étage.**

Réponse Direction :

La salle de pause de la Résidence La Source a été rénovée afin d'améliorer les temps de pause des salariés, avec l'achat de mobiliers. Un espace repos a été mis en place avec des canapés et fauteuils et un espace repas a été conçu pour accueillir 20 salariés en même temps, ce qui est suffisant au vu des plannings.

Cette salle rénovée contribue à l'esprit d'équipe car tous les professionnels peuvent déjeuner ensemble.

La salle du 3^{ème} étage est une cuisine thérapeutique appelée « l'atelier des papilles », à destination d'ateliers thérapeutiques pour les résidents. Elle est également mise à disposition des familles qui souhaitent partager un repas avec leur proche. Cette salle ne sera pas utilisée pour la prise de repas des salariés.

- 20) Pourquoi les salariés des Ehpad brestois qui ont un pourcentage de pool restent bien souvent dans leur service ? Normalement il avait été dit qu'un CDD serait positionné sur un long arrêt et que le pool tournerait sur les différents services.**

Réponse Direction :

Les salariés du pool travaillent sur plusieurs services et remplacent différentes personnes.

Les affectations des salariés ayant un temps de travail fixe et un temps de travail pool sont réalisées par l'encadrement en fonction des besoins en remplacement, L'encadrement tient compte de la stabilité des équipes et la situation des salariés, afin d'assurer un accompagnement

de qualité auprès des résidents. Les salariés, durant leur temps pool, peuvent donc être affectés dans leur service ou dans un autre service.

Questions Pôle Social

- 21) Suite à la question 20 de la commission de novembre. Vous répondez que les heures sont identifiées par le code w et valorisées dans les compteurs d'heures alors que dans l'accord transfert, il est noté que chaque transfert donne lieu à une compensation en heure de récupération et que ces heures donnent droit à des RRS.**

Réponse Direction :

Les heures doivent être identifiées par le code W et valorisées dans les compteurs d'heures. Cette valorisation permet ensuite la pose des Repos de Roulement.

Questions Pôle Ressources

- 22) Pouvez-vous faire le nécessaire pour que les salariés puissent avoir accès à Gediweb depuis l'extérieur.**

Réponse Direction :

Gediweb est une application en cours de déploiement et portant sur les demandes de travaux. Il n'est pas envisagé qu'elle soit accessible de l'extérieur pour réduire les serveurs à l'exposition des cyberattaques.

- 23) Lors de la commission du 28 septembre 2023, vous nous avez répondu que vous alliez équiper les véhicules de Brest qui ne le sont pas de cartes carburant or ce n'est toujours pas le cas. Nous vous demandons de faire le nécessaire.**

Réponse Direction :

Les cartes carburant seront à disposition en janvier 2024.

- 24) Des élus n'ont toujours pas d'accès sur les différents sites avec leur badge, pouvez-vous faire le nécessaire ?**

Réponse Direction :

Les élus n'ayant pas tous les accès peuvent se rapprocher des référents des services techniques de chaque site.

Questions SUD

Questions transversales

- 25) Y a-t-il des services de la fondation qui ferment pendant les vacances scolaires de fin et début d'année ?**

Si oui : Pourriez-vous nous en expliquer les raisons ? À quelle date les salariés ont-ils été mis au courant ? Ou sont réaffectés les salariés ? Va-t-il y avoir des changements d'horaires et de jour travaillés ?

Réponse Direction :

Le service de SMR Pédiatrie fermera du 22 décembre 2023 au 8 janvier 2024, aucun enfant n'étant hospitalisé. Les salariés ont été informés le 28 novembre.

Le service de SMR cardiovasculaire fermera du 22 décembre 2023 au 3 janvier 2024, en l'absence de cardiologue. Les salariés ont été informés le 27 novembre.

Les salariés sont réaffectés sur les services de Neurologie, Nutritionnel et Respiratoire et Appareil Locomoteur.

26) L'heure supplémentaire (passage de l'été à l'hiver) a-t-elle été majorée pour tous les salariés de nuit dans Equitime ?

Réponse Direction :

Les heures réalisées en plus ou en moins dans le cadre du changement d'heure ne sont jamais ajoutées ou retirées des plannings Equitime.

27) Un groupe de travail devait être constitué afin de réfléchir sur les axes d'améliorations préconisés par ADOPALE pour le service de neurologie ? Ou cela en est ? Qui y participe ?

Réponse Direction :

Ce point a été abordé lors de la réunion du CSE du 12 décembre dernier.

28) Pourriez-vous nous dire quels sont les tarifs appliqués à ce jour pour les repas, l'hébergement, le transport pour les salariés et les cadres pour une formation externe ? Pourriez-vous rajouter ces informations dans la fiche pratique " formation " sur Intranet ?

Réponse Direction :

Les plafonds OPCO Santé viennent d'être revalorisés et sont désormais appliqués à la Fondation. Ainsi, le plafond repas sera de 22 €, la plafond nuit est de 170 € pour la région parisienne et 150 € pour les autres départements.

La priorité est donnée aux transports en commun (SNCF 2ème classe, autobus....). La voiture et l'avion ne peuvent être utilisés qu'exceptionnellement si les transports en commun n'existent pas ou entraînent une grande perte de temps. Dans ce cas, le remboursement s'effectue sur la base du tarif SNCF 2nd classe.

29) Comment expliquez-vous la désorganisation des travaux sur le service de RTO ?

Réponse Direction :

L'entreprise n'a pas respecté les consignes d'hygiène et son planning lors de son intervention. Des mesures correctrices ont été apportées pour que cela ne se reproduise pas lors de nouvelles interventions en zone occupée.

30) Quel est le protocole de pose des nuits de compensation (dite nuits de pénibilité) au sein de la fondation. Il semblerait que les pratiques diffèrent.

Pourriez-vous nous dire si ces pratiques sont discutées au sein des équipes ?

Réponse Direction :

Les salariés travaillant la nuit bénéficient de deux nuits de repos de compensation par an. La durée de ces jours de repos est égale au temps effectivement travaillé la nuit au titre des horaires

habituels.

En cas d'activité inférieure à un an en qualité de travailleur de nuit (exemple un salarié rentrant en cours d'année), le mode d'acquisition et de décompte des repos de compensation se fait comme suit :

- 1 nuit de repos de compensation pour une période travaillée inférieure à 6 mois.
- 2 nuits de repos de compensation pour une période travaillée supérieure ou égale à 6 mois.

31) Au mois de septembre 2023, lors d'une réunion, vous nous avez dit que le service juridique de la fondation devait se pencher sur le jugement et la décision de la cour de cassation, l'acquisition de congés payés pour les salariés en arrêt maladie.

Comment la fondation va-t-elle appliquer cette décision ?

Réponse Direction :

Nous appliquons le droit du travail. Nous attendons désormais le premier trimestre 2024 et la parution de la loi et du décret d'application.

Questions pôle sanitaire

32) Les aides-soignantes du pool perçoivent 'elles la prime "dialyse " qui est octroyée depuis début novembre aux aides-soignantes qui travaillent dans ce service ?

Réponse Direction :

Conformément à la réponse apportée lors de la commission des réclamations du mois d'octobre, cette prime est versée uniquement aux aides-soignants exerçant uniquement au sein du service d'Hémodialyse.

33) Lors de la dernière commission des représentants de proximité, nous vous avons posé cette question :

"A notre question de la commission représentants de proximité d'avril 2023 « Où en est le projet de la salle de pause en SSNA ? Vous nous avez répondu : Le projet de salle de pause devrait débuter au second semestre 2023.

Pourriez-vous nous communiquer une date ?

Réponse Direction : Nous n'avons pas de date à vous communiquer pour le moment. Un point avec l'équipe du service a été réalisé le 16 octobre pour ajuster les prestations. Un point sera également réalisé avec l'équipe opérationnelle d'hygiène dès que les travaux démarreront, le projet se situant dans l'aile « Muco »

Les salariés du SSNA signifient beaucoup de mécontentement et de colère car cela fait des mois voire des années qu'on reporte les travaux de cette salle de pause, Pourriez-vous nous dire quelles sont les prestations qui ont été ajustées avec les salariés lors du point du 16 octobre ? Qui était présent lors de cette rencontre ?

Réponse Direction :

Ces travaux sont bien prévus. Le responsable des services techniques s'est rendu récemment sur place pour déterminer avec l'entreprise l'ensemble des prestations.

Nous espérons pouvoir débuter les travaux au premier trimestre 2024, selon les disponibilités de l'entreprise.

34) Pourriez-vous nous expliquer pourquoi les repas thérapeutiques des IDE et des AS de la pédiatrie de Roscoff sont considérés comme des avantages en nature ?

Pour précision, ces repas sont liés à une demande médicale et au projet de soins du patient.

Réponse Direction :

Nous appliquons notre accord d'entreprise relatif aux dispositions particulières concernant l'organisation du temps de travail au sein de la Fondation qui prévoit que :

« Les personnels appelés à encadrer les repas des patients dans un but thérapeutique ou éducatif, y compris les salariés faisant fonction d'éducateur, verront leur demi-heure de repas incluse dans leur temps de travail effectif.

Ce repas correspond à une mission précise dans un but éducatif au service du patient, et, étant pris obligatoirement à la table des patients concernés, ou lors de l'accompagnement à l'extérieur, et dans les deux cas en même temps que ces patients, il correspond à un travail effectif. Il sera fourni gratuitement par l'établissement. Les personnels concernés relèvent des catégories des éducateurs, et selon les nécessités des services ou liés à un projet de service, éventuellement des soignants. Pour le personnel non éducatif, le repas thérapeutique sera considéré comme un avantage en nature.

Un registre journalier des personnes appelées à encadrer ces repas sera institué dans les services concernés. Cette action doit impérativement s'intégrer dans le cadre du projet pédagogique des services ».

35) Les ergothérapeutes de Roscoff font très régulièrement des visites à domicile avec un véhicule PMR qui appartient à la fondation.

Depuis 2 ans, ce véhicule est tombé au moins 10 fois en panne lors de déplacement avec parfois la présence d'un patient à mobilité réduite à bord.

L'appréhension de conduire ce véhicule est omniprésente.

Avez-vous l'intention de changer ce véhicule vieillissant (300 000 km) afin de sécuriser les salariés et les patients ?

Réponse Direction :

Le changement de ce véhicule doit faire l'objet d'un appel à projet et de la rédaction d'un CCTP (Cahier des clauses techniques particulières). Dans l'attente, un travail de mutualisation est à envisager.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le mardi 23 janvier 2024 à 09h00 – Salle 2 Site de Perharidy
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le jeudi 18 janvier 2024 à 12h00

Annexe – Détail des réunions de service par pôle

Pôle Sanitaire

Réunions	Fréquence
Cardiovasculaire Brest	1/mois
Cardiovasculaire Roscoff	1/mois
Addictologie	1/semaine (jour) 2/an (nuit)
Polyvalent	4 depuis le mois de Juin 2023 (jour) 1 depuis le mois de Juin 2023 (nuit)
Pédiatrie Brest	1/quinzaine (jour) 2/an (nuit)
Pédiatrie Roscoff	HC : 4/an HTP : 3/an
Nutritionnel et respiratoire	3/an
Hôpital de jour	3/an
Hémodialyse	2/an
Bionettoyage	2/an
Pool	1/an
Rééducation	Service : 1/semaine Métiers : 1/semaine Coordinateurs et cadres : 1/semaine
Diététique	1/an
Service social	1/mois

Pôle Médico-Social

Manoir de Keraudren :

Réunions	Fréquence
EHPAD	Toutes les 3 semaines
Ty Bian Terre	Toutes les 6 semaines
Ty Bian Mer	Toutes les 6 semaines
Ty Bian Terre et Mer	3 fois/an
PASA	4 fois / an
Accueil de jour	Toutes les 2 semaines
Réunions équipe de nuit	4 fois / an
Réunions ASL	1 à 2 fois / an
Réunions IDE	3 fois / an

Résidence La Source :

Réunions	Fréquence
Réunions du 1er étage	Mensuelle
Réunions du 2ème étage	Mensuelle

Réunions du 3ème étage	Mensuelle
Réunions du 4ème mardi du mois sur des situations particulières	Mensuelle
Réunions Aide-soignants	2 fois / an
Réunions ASL	1 fois / an
Réunions IDE	3 fois / an
Réunions animation	3 fois / an
Réunions équipe de nuit	2 à 3 fois / an

Saint Vincent Lannouchen / Saint Jacques :

Réunions	Fréquence
Réunion IDE / rééducateurs / médecin co / encadrement	8/an
Réunion pôle autonomie (rééducateurs/ diététicien / encadrement)	3/an
11 Unité de vie (organisation service) + PASA	2/an par unité
Accueil de jour	Hebdomadaire
Réunion psychologue / encadrement	4/an
Réunion psychologue / rééducateurs / encadrement	2/an
Réunion nuit / encadrement	3/an
Réunion psychologues / équipes	1/mois par unité
Réunion équipe autonomie (équipe+rééducateurs+médecin co+ encadrement)	1/mois par unité

Pôle Social :

Réunions	Fréquence
Chaque service	1/semaine
Encadrement	1/semaine